

1ère année de Master - Mention « Droit privé »
Parcours « Droit civil et des affaires comparé »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2026-2028

Version du 30/09/2025

				Volume horaire de l'année (h) :					
Premier semestre	Volume horaire du semestre :			Entre	215,5	ECTS :	37		
				Et	220				
Matières	Organisation pédagogique			Barème			Examen terminal		
	TD	Cours	hetd	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
Compétences fondamentales									
UE obligatoire									
Droit privé comparé	15,00	35,00	52,50	40	60	10	Ecrit	3h	
UE obligatoires à choix - 1 UE à choisir parmi les 2 suivantes :									
Droit civil : Régimes matrimoniaux	15,00	35,00	52,50	40	60	10	Ecrit	3h	
Droit spécial des sociétés	15,00	35,00	52,50	40	60	10	Ecrit	3h	
Compétences complémentaires									
UE obligatoires									
Droit international privé général		35,00	52,50		30	3	écrit ou oral	1h si écrit	
Droit bancaire		35,00	52,50		30	3	écrit ou oral	1h si écrit	
UE obligatoires à choix - 1 UE à choisir parmi les 3 suivantes :									
Droit européen des droits de l'Homme		35,00			30,00	3	écrit ou oral	1h si écrit	
Droit du commerce international		35,00			30,00	3	écrit ou oral	1h si écrit	
Droit fiscal des affaires		35,00			30,00	3	écrit ou oral	1h si écrit	
Compétences transverses									
UE obligatoire (1 seule langue possible)									
anglais (cours en présentiel + cours en ligne)	15,00		10,00			1			
allemand	10,50		10,00			1			
espagnol	10,50		10,00			1			
UE optionnelle									
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre **									
Total du semestre sur	300	Capitalisation du semestre à partir de				150	points		

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :				0,00 h	ECTS :		30
Matières	Organisation pédagogique			Barème			Examen terminal		
	TD	Cours		Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
Compétences fondamentales									
Compétences complémentaires									
	MOBILITE								
Compétences transverses									
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de				150	points	

** les points bonus peuvent être attribués à l'étudiant qui est assidu tout au long du semestre.

*Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention du semestre et donc de l'année et du diplôme. Ils figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la